

Cher client,

Comme vous le savez, quelques-uns de nos tarifs sont présentement valides jusqu'au 30 juin 2016. À tous les ans, des avis sont envoyés pour vous informer de toute modification ou augmentation prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

En établissant toute modification tarifaire, nous examinons plusieurs indicateurs clés, y compris les conditions générales du marché, et déterminons le niveau d'augmentation. Par les années passées, les augmentations tarifaires ont été essentiellement liées à l'inflation.

Cela dit, nous reconnaissons que nous sommes actuellement dans une période économique difficile, et les différents secteurs, que ce soit le vrac solide, le vrac liquide ou le conteneur, sont confrontés à plusieurs défis.

C'est dans cette optique que l'Administration portuaire de Montréal a décidé de ne pas procéder à des augmentations de tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de reporter toute augmentation au 1<sup>er</sup> février 2017, pour les tarifs suivants :

- B-1 Tarif des droits de port
- N-1 Tarif des droits d'amarrage et de mouillage
- N-2 Tarif des droits de quai

En tant que partenaire, nous reconnaissons la valeur de votre contribution à notre port et sommes sincèrement reconnaissants de votre soutien continu.

Pour votre information, les différents tarifs sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : <http://port-montreal.com/fr/tarifs/html>.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez de plus amples informations.

Bien à vous,



Tony Boemi,  
Vice-président, croissance et développement